

**C'est plus facile de
s'appeler Hapsatou ou Jihad
que Marie !**



*Chacun se souvient de cette minable polémique sur les
prénoms déclenchée par une Sénégalaise en mal de
reconnaissance qui contestait l'opinion d'Éric Zemmour.*

*Celui-ci milite pour l'assimilation et non pour
l'intégration, encore moins pour l'empilement des cultures
qui amènent au communautarisme !*

Chacun se souvient de cette dame qui, se doutant que sa
fausse ulcération serait coupée à l'antenne, avait fait
enregistrer par avance, par sa maquilleuse, son altercation

préméditée avec **Éric Zemmour** sur *Terriens du dimanche* sur C8.

Depuis on sait qu'elle a quelques dettes comme des loyers impayés qui se montent à **60 000 euros**, comme l'indique l'ordonnance de référé du tribunal de grande instance de Paris datée du 16 septembre 2016. ([Source](#))



De plus, elle a une dette fiscale de **350 000 €** supplémentaires ! C'est Thierry Ardisson qui lui a avancé 6 émissions d'avance ! On ne peut pas dire qu'elle a la reconnaissance du ventre ! Son objectif serait-il de faire la une des journaux, d'obtenir des compensations financières et, pourquoi pas, de se payer sur la bête en justice ? Bref, cette **Hapsatou Sy** n'est pas une blanche colombe ! ([Source](#))

Mais revenons sur la polémique des prénoms et la responsabilité de l'État et de l'enregistrement des naissances et des prénoms !

Il est plus difficile de faire [enregistrer un prénom breton](#) qu'un prénom arabe ou sénégalais ! On notera au passage, que les Asiatiques ne posent pas de souci particulier sur ce sujet, et pas même à l'école !

Je suis tout à fait d'accord que, si le patronyme est

important, porter un prénom français est tout aussi primordial ! Il démontre en effet, de la part des parents, l'acceptation des us et coutumes et de l'Histoire du pays dans lequel on souhaite s'inscrire. Cela ne veut pas dire que les liens sont entièrement coupés, voire interdits, avec sa famille et sa culture d'origine.

Que dire de cette responsabilité de l'État qui interdit à une femme immigrée, d'origine polonaise, qui a toute sa vie utilisé un prénom français, de vouloir l'afficher officiellement sur les registres de l'état civil ? L'officier d'état civil de sa mairie a refusé cette demande sous prétexte qu'elle ne revêtait pas « **un intérêt légitime** » !

Une femme comme **Maria Salomea Skłodowska** ne pourrait donc pas demander à franciser son prénom ! Nous ne pourrions pas l'appeler sous le prénom de Marie aujourd'hui si elle devait se présenter devant un officier d'état civil ! Pas même devant un procureur qui lui ferait la même réflexion ! Aucun « **intérêt légitime** » ! Dans nos livres d'Histoire, ce seraient donc **Pierre et Maria Salomea Curie** qui seraient inscrits ! Vous me direz que cela ne changerait pas grand-chose à leurs découvertes, à leur sacrifice pour la science française, mais la volonté d'être une Française comme toutes les autres, de porter un prénom français n'est pas à rejeter comme le font les gouvernements depuis Mitterrand !

C'est [Anne-Sophie Beauvais](#) qui raconte l'histoire de sa grand-mère polonaise à qui l'État français avait refusé qu'elle porte un prénom français ! Elle conclut son article dans le Figaro (lundi 15 oct. page 20) par une note humoristique, je pense, qui consiste à se demander si, du fait de ses origines italienne et polonaise, la République française dans sa générosité et son souci de ne pas la couper de ses racines, n'accepterait pas de modifier son nom, son prénom français dans son « **intérêt légitime** » ! **Éric Zemmour** pose une vraie question à laquelle

l'État Français est devenu incapable de répondre sans se ridiculiser !



Le plus affligeant, c'est la réflexion de cet officier d'état civil qui répondit à sa grand-mère : *« Il est des prénoms étrangers difficiles à porter, beaucoup plus stigmatisants que le vôtre. Les pays de l'Est ne sont pas le Maghreb »* ! Ce serait Éric Zemmour le raciste ?

Tant pis si cette grand-mère d'origine polonaise voulait sincèrement être française par l'officialisation de son prénom qu'elle avait francisé ! Tant pis si elle le voulait sur sa pièce d'identité ! L'État a dit non ! Sans doute parce ce serait trop stigmatisant dans notre futur islamisé !

Gérard Brazon ([Libre expression](#))

Quand la dhimmitude devient visible

Signification du prénom : *En arabe, jihâd signifie « effort personnel ou lutte sainte que le croyant accomplit quotidiennement pour mener sa vie selon la volonté d'Allah*

dans un esprit d'amour, de tolérance et de paix, valeurs
immuables de l'islam
originel." <https://www.enfant.com/prenoms/garcons/jihad/>